



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 45443

Texte de la question

M. Lionnel Luca attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information. Un rapport de l'inspection générale a rappelé la nécessité de l'éducation aux médias et, les états généraux de la presse comme le livre vert, l'ont mis en évidence en saluant l'action du CLEMI ; or les moyens affectés ont régressé. Il lui demande de préciser quelles sont les mesures envisagées pour donner les moyens d'une réelle éducation aux médias.

Texte de la réponse

La volonté nationale de sensibiliser et de former les enseignants formateurs sur la question de l'éducation aux médias est renforcée par l'article D. 122-1-1 du code de l'éducation et son annexe, créés par le décret n° 2006-830 du 11 juillet 2006 relatif au socle commun de connaissances et de compétences. Cet article affirme respectivement dans le pilier 4 (maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication), dans les piliers 5 (culture humaniste) et 6 (les compétences sociales et civiques) la nécessité d'avoir une attitude critique et réfléchie vis-à-vis de l'information, de mobiliser ses connaissances pour donner du sens à l'actualité, d'être éduqué aux médias et d'avoir conscience de leur place et de leur influence dans la société. Le rapport : « L'éducation aux médias, enjeux, état des lieux, perspective » dresse un bilan sur cet enseignement en lien avec le décret. Le CLEMI dispose, en outre, d'une convention établie par la direction générale de l'enseignement scolaire qui a été renouvelée en 2006. Dans le cadre de cette coopération, est organisée annuellement la semaine de la presse et des médias dans l'école qui regroupe enseignement primaire et secondaire et dont la vingtième édition s'est déroulée du 23 au 28 mars 2009 avec un nombre d'acteurs croissant. Des actions au plan académique sont conduites en partenariat par l'intermédiaire des coordinateurs du CLEMI, eux-mêmes des enseignants et dont le travail est rémunéré sous la forme d'heures supplémentaires (HSE). En 2007, en lien avec la DGESCO, s'est tenu à Clermont-Ferrand les 6 et 7 décembre 2008 un colloque « Éduquer aux médias, ça s'apprend ? ». Des concertations rapprochées entre le CLEMI et la DGESCO ont été instaurées pour optimiser les moyens mis en place dans les académies.

Données clés

Auteur : [M. Lionnel Luca](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45443

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mars 2009, page 3004

Réponse publiée le : 18 août 2009, page 8097